

## Séance du 20 MAI 2010

### PLAN DE FINANCEMENT

#### - Construction du colombarium

Monsieur GIRARD présente les devis de la construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir par l'Entreprise SARL GRANIT et ROC d'AUBIGNY SUR NERE pour un montant de : 5 799.38 € H.T. – 6 936.05 € TTC.

Il informe que ce dossier peut être subventionné par la Dotation Globale d'Equipement.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

-Montant total des travaux :		5 799.38 €
-Subvention DGE :	30 %	1 739.81 €
-Fonds propres de la commune :		4 059.57 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord sur le plan de financement et chargent Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### - Réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur GIRARD fait part des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement,

- rappelle la délibération du 14 Janvier 2010 retenant le Cabinet MERLIN en tant que Maître d'œuvre,
- présente le dossier d'avant projet pour ces travaux.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent le dossier d'avant projet ainsi que le plan de financement qui sera établi comme suit :

Montant total des travaux :	41 831.91 € H.T.
Maîtrise d'œuvre	4 601.51 € H.T.
Total Général H.T.	46 433.42 € H.T.
	55 534.37 € T.T.C.

Subvention Agence de l'Eau – 50 %	23 216.71 €
Subvention Conseil Général – 25 %	11 608.35 €
Fonds Propres	20709.31 €

- Chargent Monsieur le Maire pour établir les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau ainsi que pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## DEVIS

Monsieur GIRARD présente des devis qu'il a signés avec l'Entreprise CASSIER pour les travaux suivants :

- Passage piétons – Grande Rue – Pharmacie	2 123.23 € H.T. 2 359.40 € TTC
- Aménagement de Sécurité – Rte de Lamotte	1 366 € H.T. 1 633.73 € TTC
- SIGNAUX GIROD	
Achat de panneaux pour ces deux chantiers	1 375.95 € H.T.
Ceux-ci seront mis en place par les services techniques	1 645.64 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

## VENTE TRACTEUR EPAREUSE D'OCCASION

Monsieur GIRARD rappelle la délibération en date du 25 Février 2010 proposant la vente d'un tracteur et d'une épareuse.

Une proposition de 7 000 € de Monsieur Didier SOUCHET a été faite, la plus offrante.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cette vente.

## CONTRAT AFFERMAGE

### - Délégation du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de BRINON-SUR-SAUDRE conclu avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone arrive à échéance le 31 décembre 2010.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de BRINON-SUR-SAUDRE au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de BRINON-SUR-SAUDRE pour une durée de 10 ans ou 12 ans (à redéfinir au prochain conseil).
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (cahier des charges de la DDT).

**- Délégation du service assainissement – Commission Ouverture des plis**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que la commission d'appels désignée en date du 10 Juillet 2008, en la personne de :

-Monsieur Dominique GIRARD, Président de la commission

-Messieurs Patrick SIMON, Jean-Marie BOURDON, Lionel POINTARD, membres titulaires,

-Messieurs Thierry FRICHETEAU, Charles GAMBS, Thierry GUIDET, membres suppléants.

sera habilitée à siéger à l'ouverture des plis pour la délégation du service assainissement.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

**- Bruno GRAPPIN**

Sur proposition de Monsieur GIRARD, le conseil municipal décide de renouveler le contrat accompagnement à l'emploi de Bruno GRAPPIN pour une durée de un an jusqu'au 24 Mai 2011, à raison de 35 H par semaine.

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur GIRARD propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à ADB – Paroisse Notre Dame à ARGENT ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 220 € pour le Comité des Fêtes de BRINON suite à la manifestation organisée le 15 Avril 2010 en l'Eglise de BRINON.

**ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur GIRARD présente une demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine suite à la restauration du tableau de notre église.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour une adhésion de 100 €.

**LOCATION SALLE – ATELIER DE MARYLINE (RETOUCHES- REPASSAGE)**

Monsieur GIRARD rappelle la demande de l'Atelier de Maryline d'ARGENT SUR SAULDRE, présentant ses services pour une permanence pour des retouches et du repassage, une fois par semaine, le samedi matin pendant 2 H.

Il propose une participation de 10 € par mois sur 10 mois pour l'occupation d'une salle à la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Le règlement sera encaissé dans la régie de recettes « Location des salles et du matériel ».

## **MARCHE DU DIMANCHE**

### **Marche du Dimanche**

Monsieur GIRARD propose d'organiser un marché hebdomadaire, permettant ainsi d'offrir aux habitants de la commune un service complémentaire à celui proposé par les commerces déjà implantés sur la commune.

Ce marché permettra aussi de pérenniser un service de proximité nécessaire pour satisfaire les besoins de la population.

Le marché sera organisé de la sorte :

- Nature : alimentaire et non alimentaire
- Emplacement : Place de l'Eglise
- Catégorie : extérieur – Sur une superficie de 600 m<sup>2</sup> environ
- Jour de fonctionnement : le dimanche à l'exception des jours en période de travaux, de cérémonies et de fêtes
- Horaires d'ouverture du marché : 8 H à 13 H suivi du nettoyage de l'emplacement
- Droit de place : 5€
- Nature de l'autorisation d'usage du domaine : personnelle, précaire et révocable

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la création d'un marché hebdomadaire sur le territoire communal,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### **Création d'une régie de recettes**

Monsieur GIRARD fait part que suite à la mise en place d'un marché communal le dimanche matin, il y a nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement du droit de place.

Il propose de demander l'avis de Madame NEULET, Receveur municipal pour nommer Monsieur Bruno GRAPPIN, actuellement en C.A.E., comme titulaire et Monsieur Jacques VENON, Adjoint technique 2<sup>ème</sup> Classe , comme suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

### **Heures supplémentaires Bruno GRAPPIN**

Monsieur GIRARD propose le règlement d'heures supplémentaires pour Bruno GRAPPIN actuellement en Contrat Accompagnement à l'emploi à temps complet.

En effet suite à la création du marché du dimanche, Bruno GRAPPIN sera employé pour la mise en place de celui-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette demande et proposent 14 Heures supplémentaires par mois à compter du 6 Juin 2010. Ces heures supplémentaires sont liées exclusivement au fonctionnement du marché.

### **CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE**

Monsieur GIRARD donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale des Territoires demandant la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent Jean-Marie BOURDON qui accepte.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'admettre en non valeur :

- L'état du 19 Janvier 2010 d'un montant de : 9.60 €
- L'état du 15 Avril 2010 d'un montant de : 2.50 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **à caractère d'urgence et annoncées en début de séance**

#### **- Redevance d'occupation du domaine public France Télécom**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les montants pour l'Année 2009 :

- 47.34 € x 18.91 = 895.19 €
- 35.51 € x 59.13 = 2 099.70 €
- 23.67 € x 1.00 = 23.67 €

---

TOTAL      3 018.56 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir un titre de recettes.

#### **- Remboursement assurance**

Le Conseil Municipal prend acte de remboursement par l'assurance GROUPAMA, 50, rue de St Cyr à Lyon, d'une première indemnisation suite à la tempête du 28 Février 2010 (dommages occasionnés sur les bâtiments communaux et l'Eglise).

- Chèque d'un montant de 3 577.23 €
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.